
INTERPELLATION DU GROUPE PLR "LE BÂTIMENT A-T-IL UN CAPITAINE ?"

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

En sa séance du Conseil communal du mercredi 2 décembre 2020, le groupe PLR a déposé une interpellation, en y développant des questions à l'attention de la Municipalité au sujet de la Direction Sports, bâtiments et environnement.

2 RÉPONSES AUX DIVERSES DEMANDES

La Municipalité répond ainsi aux questions soulevées dans l'interpellation.

La Municipalité est-elle satisfaite de son bilan en matière de gestion des bâtiments communaux ?

La gestion des bâtiments communaux est bonne, compte tenu de la situation dans laquelle le service se trouvait il y a quelques années. Rappelons ici que la Municipalité, en début de législature, a dû procéder à une importante réorganisation, afin de résoudre divers problèmes de fonctionnement, et doter le service d'une gouvernance propre à affronter les défis liés à la fois à un parc immobilier vieillissant, mais aussi à des politiques publiques prioritaires et ambitieuses en matière d'assainissement énergétique. Les moyens humains et financiers pour conduire ces politiques publiques ont été renforcés. Au jour même du dépôt de l'interpellation (2 décembre 2020), l'équipe de gestion des bâtiments est enfin quasi complétée, et peut répondre aux nombreuses demandes de transformation et d'intervention (près de 650 par année).

Contrairement à ce qui est affirmé dans l'interpellation, de nombreux projets ont été réalisés récemment. Il y a lieu de considérer que même de petits projets ont leur importance, et qu'une succession d'interventions ponctuelles contribuent au bon entretien des bâtiments et à la satisfaction des usagers. Il est souvent plus complexe de planifier des travaux d'entretien dans des bâtiments anciens, que d'envisager de nouvelles constructions. Mentionnons ici une intervention lourde dans le Théâtre de Beausobre (plateforme élévatrice), le développement d'une stratégie communale en matière de pose de panneaux photovoltaïques et la réfection de toitures sur plusieurs bâtiments; la réfection des sources lumineuses et des sols des salles de gymnastiques, l'assainissement et la rénovation d'Espace Couvaloup, des interventions successives sur des bâtiments scolaires (notamment la Vogéaz et le Petit Dézaley), la création de nouveaux locaux communaux à Riond-Bosson, le changement des chauffages au sein de nombreux bâtiments (Port de Petit-Bois, Centre viticole, Maison de Seigneux) ou l'assainissement du Temple pour y recevoir son nouvel orgue. Ainsi, et outre les travaux d'entretien, une dizaine de projets conséquents ont été menés à bien.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle reflète l'importance des diverses activités conduites, et qui ne peuvent pas, par leur nature, faire preuve d'une grande visibilité publique ou politique. Des rapports détaillés ont systématiquement été publiés dans les différents rapports de gestion, comme peuvent en attester les commissaires affectés à l'examen de la gestion de la direction.

Quelle est la vision globale en matière de gestion des bâtiments communaux ?

Une première étape a été précisée dans le préavis municipal en réponse au postulat du groupe SPI (Motion Beauverd), partiellement acceptée. Le Conseil communal a autorisé l'acquisition d'un logiciel qui permet de suivre des analyses du parc immobilier communal, et validé l'adjonction d'un poste de travail pour compléter l'équipe d'entretien du parc immobilier de bâtiments. Relevons que la valeur ECA de ce dernier s'élève actuellement à près de CHF 300 millions, et que l'enveloppe d'entretien régulier a été augmentée en cette législature de CHF 1'000'000.00 à CHF 1'150'000.00 ; elle reste modeste en regard de l'importance des besoins d'entretien et de l'agrandissement du parc mais correspond à un arbitrage au vu des finances communales. Une seconde étape nécessitera de doter la Municipalité d'un plan prioritaire d'intervention en matière de rénovation des bâtiments, plan qui prendra en compte les enjeux environnementaux. Il s'agira ensuite au Conseil communal d'octroyer les montants nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'assainissement.

Quelles sont les priorités de la Municipalité à ce sujet ?

Il n'aura pas échappé à l'interpellant que c'est durant cette législature que la Municipalité, pour la première fois, se dote d'une stratégie et d'une planification énergétique. Alors la Municipalité, dans le prolongement de son action souhaite maintenant atteindre, pour les bâtiments communaux, les objectifs qu'elle fixe dans sa stratégie énergétique. Cela concerne une partie importante de notre patrimoine bâti car nombre de bâtiments réalisés durant les dernières décennies ne répondent plus aux exigences environnementales et doivent être maintenant assainis. Pour ce faire, un premier programme, qui intègre une vision d'entretien générale, est en cours d'élaboration. Une réponse complémentaire au postulat Beauverd est planifié pour la fin de l'année 2021.

Quelle est la solution trouvée pour le chauffage de la Maison de Seigneux après le renvoi du préavis à la Municipalité et quelle est l'affectation prévue pour ce bâtiment ?

Considérant l'occupation provisoire du bâtiment de Seigneux, et ce dans l'attente d'une nouvelle affectation de l'occupation parcellaire dans le cadre du PGA, une nouvelle chaudière a dû être installée et financée dans le cadre du budget du service. Une solution définitive n'a pas encore été déployée pour le bouteiller communal. Une solution sera choisie lorsque le sort du bâtiment sera décidé par la Municipalité.

La Municipalité se satisfait-elle de construire une école à la gare pour démolir et réaffecter le collège des Jardins ou n'y avait-il pas mieux à faire ?

La Municipalité, en collaboration avec l'Asime et la Direction générale de l'enseignement obligatoire, a planifié de longue date la construction du Collège Jacques-Dubochet pour répondre aux besoins scolaires d'une population en croissance à proximité de la gare. Les écoles des Jardins et du Bluard, vétustes, ne sont plus destinés à de l'enseignement. La Municipalité a défini sa stratégie relative aux bâtiments scolaires de Morges Est ; il lui reste à achever ses réflexions concernant l'Ouest de la Ville et les différents bâtiments existants.

Et la Maison du Tourisme. Est-ce qu'on va avoir un nouveau préavis bientôt ?

Pour l'heure, des transformations ou rénovations mineures ont été effectuées au sein des bureaux de l'Ancienne Douane qui abrite la Maison du Tourisme, ce qui a évité de grever le budget municipal. De nouvelles réflexions ont été initiées entre Morges Région Tourisme, la Ville et le Château de Morges. Une séance de coordination entre partenaires institutionnels sera agendée prochainement.

Et pour terminer, la Municipalité se permet de répondre à la question ouverte "Le bâtiment a-t-il un capitaine" ?

Comme déjà mentionné, la Direction Sports, bâtiments et environnement a connu d'importantes réformes. Afin d'en assurer sa conduite et sa direction, la Municipalité a revu sa structure, comme son organisation interne, afin de mieux répondre à de nouveaux paradigmes de gestion et d'efficience dans un parc immobilier agrandi. Ainsi :

- d'importants travaux d'assainissement en retard ont pu être rattrapés ;
- les paramètres d'efficience énergétique sont désormais systématiquement considérés dans tout assainissement ou transformation ;
- les rénovations générales des bâtiments scolaires et autres ont gagné en volume et importance durant cette législature ;
- une analyse systématique de l'état général des bâtiments s'effectue maintenant, et sera consultable sous base digitalisée; elle permettra une vraie vision et planification systémique ;
- à ce jour, aucun dépassement de crédit dans toute transformation ou reconstruction n'a été relevé. Tous les budgets sont respectés. Cet important fait est à relever.

Enfin, il paraît utile de préciser que les projets élaborés au sein des services communaux, y compris celui des Sports, bâtiments et environnement, font l'objet de discussions et d'arbitrages par la Municipalité. La commission de gestion du Conseil communal peut de surcroît apprécier l'envergure des tâches accomplies par le service.

A l'aube des responsabilités qui incombent à la collectivité publique en matière d'assainissement énergétique, d'entretien des bâtiments, de climat et d'environnement, la Municipalité précise que les moyens alloués aux politiques publiques décrites nécessiteront inévitablement d'adapter la voilure du bateau, afin de permettre aux capitaines successifs de garder le cap pour de nombreuses années à venir.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 janvier 2021.

Détermination présentée au Conseil communal en séance du 3 février 2021.